

CONVENTION DE CESSIION DE DROITS DE FILMS NON PROFESSIONNELS

Entre :

Normandie Images, association loi 1901 dont le siège social est 115 bd de l'Europe à Rouen, représenté par son président, Monsieur Richard PATRY, (ci-après désignée « Normandie Images»)

Et :

demeurant :

Numéro de déposant :

Préambule

Normandie Images – au sein de son département « MEMOIRE AUDIOVISUELLE » - a pour missions de collecter, sauvegarder, conserver et diffuser le patrimoine cinématographique principalement normand. Sa mission de diffusion s'effectue par la mise en place d'animations culturelles organisées par elle-même ou auxquelles elle participe, mais aussi par la mise à disposition aux producteurs et réalisateurs d'éléments audiovisuels qui sont intégrés aux créations contemporaines qui enrichissent notre mémoire collective.

Le fonds audiovisuel constitué et la base de données documentaires dans laquelle il est analysé et répertorié sont accessibles au public et aux professionnels. Normandie Images procède à une recopie totale ou partielle des films inventoriés (ci-après désignée par le terme "copie").

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de fabrication (reproduction) et d'utilisation de cette "copie" (exploitation).

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

• Article 1 :

Normandie Images est autorisée par l'Ayant droit à effectuer une "copie" des documents originaux référencés dans l'annexe aux présentes.

L'Ayant droit cède en exclusivité à Normandie Images, pour le monde entier et pour la durée légale de protection par la propriété littéraire et artistique, les droits de représentation à valorisation culturelle, pédagogique et de valorisation du patrimoine et les droits de reproduction afférents aux documents contenus dans la "copie".

S'inscrivant dans les missions de Normandie Images, et compte tenu des frais techniques pris en charge par lui-même, la présente cession est **gratuite**, hors le cas prévu à l'article 4 ci-après.

L'Ayant droit reste seul propriétaire des éléments (sauf mention contraire précisé par avenant aux présentes), déposés ou non dans les locaux de conservation de Normandie Images, lequel est propriétaire de la "copie".

Pour l'exercice de ses droits Normandie Images pourra effectuer toute reproduction de son choix des documents objets de la "copie" sur tout support et en tout format, et notamment par tout procédé vidéo, multimédia interactif (DVD, CD-Rom, CD-I ou autre) ou réseau numérique en ligne.

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B

• Article 2 :

Les droits cédés à Normandie Images comportent notamment :

A – Droit de représentation :

C'est à dire le droit de représentation publique ou privée des documents objets de la "copie", en totalité ou en extrait et par tout moyen.

Cette représentation peut s'effectuer :

- dans les locaux de Normandie Images
- à l'extérieur, à l'occasion de manifestations ou présentations que Normandie Images organise ou auxquelles elle participe dans le cadre de ses diffusions culturelles

- dans le cadre de la consultation permanente publique du fonds de documentation audiovisuel et de la base de données de Normandie Images, sur place ou à distance, et ce, notamment dans le cadre du site internet de Normandie images ou de tout autre site ayant passé un accord avec Normandie Images

- dans tout établissement scolaire à des fins pédagogiques, par diffusion par câble ou par vidéogramme (vidéodisque ou vidéocassette) ou par tout procédé multimédia interactif (DVD, CD-Rom, CD-I ou autre) ou réseau numérique en ligne.

B – Droit de reproduction :

C'est à dire le droit de reproduire la "copie" en totalité ou en extraits sur tout support et par tout procédé analogique ou numérique, pour l'exercice des droits visés ci-dessus en A.

• Article 3 :

- par ailleurs, l'ayant droit autorise Normandie Images à reproduire tout ou partie des documents objets de la "copie" dans toute œuvre audiovisuelle qu'il réalise, monte ou coproduit par ses propres moyens, ou par délégation, dans le cadre de ses diffusions culturelles (exemple : montage d'extraits de films sur la période de la reconstruction après la 2^{ème} guerre mondiale, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine). Normandie images pourra diffuser ces œuvres audiovisuelles sur tous les réseaux de télédiffusion du monde entier, les réseaux de transmission numériques de télécommunication et par tous procédés.

Normandie Images pourra diffuser ces œuvres audiovisuelles en totalité ou en extraits, par vidéogramme (vidéodisque et vidéocassette), par tout procédé multimédia interactif (DVD, CD-Rom, CD-I, ou autre) ou sur tout support (notamment réseau numérique en ligne).

- l'ayant droit autorise également Normandie Images, après reproduction, à représenter tout extrait, document ou photographie des documents objets de la "copie" pour annoncer ou faire la publicité des manifestations ou présentations que Normandie Images organise ou auxquelles elle participe.

• Article 4 :

Seule une commercialisation concernant une exploitation télévisuelle (hertzienne, câble, satellite, web TV...) ou tout autre exploitation commerciale à but lucratif (Edition DVD..) des documents objets de la "copie" donne lieu, à **rémunération** de l'ayant droit .

Si l'ayant droit souhaite procéder à un accord écrit préalable à toute commercialisation, un avenant sera alors rédigé par Normandie Images.

Normandie Images fera parvenir à l'ayant droit, à la fin de chaque année, un bordereau de cession des droits mentionnant les organismes acheteurs, les lieux et formes de la diffusion. Après paiement effectif et total par l'acheteur, Normandie Images reversera à l'ayant droit à titre de droits d'auteurs 50 % hors taxes du prix perçu à la seconde pour les images utilisées.

Le générique de l'oeuvre audiovisuelle, s'il en existe un, mentionnera le nom du réalisateur, figurant dans le contrat de dépôt.

• Article 5 :

Les tarifs de vente, sur proposition des responsables de Normandie images, sont arrêtés par le Conseil d'Administration de Normandie Images.

Normandie Images se réserve le droit de refuser une vente qui apparaîtrait contraire à sa mission statutaire.

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B

• Article 6 :

L'Ayant droit garantit Normandie images contre tout recours ou action que pourraient former, à titre quelconque à l'occasion de l'exercice des droits consentis à Normandie Images par le présent contrat, les auteurs ou leurs ayants droit, éditeurs, artistes-interprètes ou exécutants et, d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la fabrication des documents audiovisuels objets de la "copie". Il en sera de même pour toutes les personnes physiques ou morales qui, n'ayant pas participé à la fabrication, estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie de la "copie", ou sur son utilisation par Normandie Images

• Article 7 :

L'absence d'exploitation commerciale ou non-commerciale des droits cédés à Normandie Images par le présent contrat ne saurait constituer une cause de résolution ou de résiliation de cette présente convention.

• Article 8 :

La présente convention ne peut en aucun cas être interprétée comme constituant une quelconque société entre les deux parties, lesquelles ne sont engagées que par les dispositions de la dite convention.

• Article 9 :

En cas de déménagement, l'Ayant droit s'engage à communiquer sa nouvelle adresse à Normandie Images. En cas de décès, l'ayant droit désigne :
dont l'adresse est la suivante :

mandataire ou ayant droit par succession sur les films annexés aux présentes.

• Article 10 :

Tout différend sur l'application ou l'interprétation de la présente convention sera soumis aux Tribunaux compétents de Rouen, lieu d'exécution de la convention.
Le droit applicable est le droit français.

Fait en 2 exemplaires à Rouen, le //2018

L'Ayant droit

Richard PATRY
Président de Normandie Images

(Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Siège social et adresse de correspondance

PRS - 115, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél : 02 35 70 20 21 - Fax : 02 35 70 35 71
Siret : 832 078 596 00018 - NAF : 5911 B

Etablissement secondaire

Pentacle – Bâtiment C - 5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 06 23 23
Siret : 832 078 596 00026 - NAF : 5911 B